

## Urgences : l'ARS Bretagne accompagne les professionnels de santé

En Bretagne comme ailleurs, les services d'urgences sont confrontés à un accroissement de leur activité alors que la démographie des médecins urgentistes reste défavorable. La période estivale, avec un afflux de population, donc de besoins en soins plus importants, a fait l'objet d'une vigilance encore renforcée.

Diverses actions permettant d'assurer la prise en charge des soins urgents en concertation avec les établissements et médecins libéraux ont été mises en œuvre.

A l'issue de cette période, l'ARS Bretagne mesure la très forte mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé. A ce titre, elle remercie chacun des personnels qui a contribué à maintenir une réponse satisfaisante aux demandes de soins de la population.

### Des mesures de soutien financier de plus de 2 millions d'euros

Pour conforter le fonctionnement des urgences, **745 000 euros ont été mobilisés**. Cette enveloppe exceptionnelle a permis de financer le maintien de lits nécessaires en aval des urgences, de compenser les surcoûts liés au maintien des lignes de SMUR (intérim médical) et à l'activité accrue des urgences notamment pour le personnel paramédical.

Par ailleurs, d'autres crédits régionaux ont permis de financer l'expérimentation **d'un hélicoptère sanitaire au centre hospitalier universitaire de Rennes** pendant la période estivale. Cet équipement réduit les temps de transport et diminue le temps de mobilisation médicale. Du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre, l'établissement rennais a ainsi pu disposer d'un appareil pour faire face à une activité soutenue.

Concernant les professionnels, les personnels non médicaux des services d'urgences vont pouvoir bénéficier de la prime de risque décidée par le ministère des solidarités et de la santé (prime de 118 euros bruts mensuels à compter du mois de juillet 2019). **1,4 millions ont été délégués aux établissements bretons concernés à ce titre.**

### Des mesures organisationnelles

#### En lien avec les établissements hospitaliers....

Sur la base d'informations remontées lors d'un point régional hebdomadaire réunissant l'ARS Bretagne, les représentants des sites d'urgences et de la médecine libérale, l'ARS Bretagne a pu valider différentes mesures exceptionnelles permettant de soutenir les sites en difficulté :

- adaptation des organisations au sein des services ;
- rapprochement de certaines lignes médicales et des équipes notamment de services d'urgence et de SMUR ;
- adaptation des périmètres d'intervention des services mobiles d'intervention ;
- extension horaire de certains hélicoptères sanitaires bretons existants ;
- recours à l'intérim médical et appel ponctuel à la réserve sanitaire nationale pour compléter les équipes.

#### Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)

## ... auprès des médecins généralistes

La prise en charge des soins non programmés relève prioritairement de la médecine de ville. A ce titre, l'ARS Bretagne et les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins (CDOM) ont sensibilisé les médecins généralistes pour organiser la continuité de l'accueil des patients. En cas d'absence, ils ont été incités à prendre toutes les mesures nécessaires pour orienter leurs patients vers un confrère disponible (affichage en salle d'attente, message téléphonique sur les répondeurs des cabinets médicaux...).

L'ARS Bretagne a également proposé aux médecins généralistes volontaires, de mettre leurs coordonnées à disposition du SAMU et autres structures d'urgences. Ces-derniers pouvaient ainsi réorienter vers la médecine libérale les patients ne relevant pas de la médecine d'urgence.

Enfin, l'ARS Bretagne a étendu au samedi matin la présence des médecins régulateurs libéraux au sein des centres de régulation départementaux des SAMU centre 15. En situation "normale", ils ne sont présents que la nuit, le samedi après-midi et le dimanche. Ces médecins confortent le conseil et l'orientation des patients.

## Des actions de communication auprès des populations

L'ARS Bretagne a mené une campagne d'information la plus large possible pour rappeler au grand public les bons réflexes à adopter en cas de besoins de soins. En effet, il est important de ne pas se rendre automatiquement aux urgences en première intention.

L'ARS Bretagne a diffusé l'information sur son site internet, ses réseaux sociaux et via la presse régionale. Elle a aussi sollicité les médecins, les établissements et les collectivités pour relayer l'information.

## Poursuite de la mobilisation, dans le cadre d'un plan d'action régional en déclinaison du dispositif national

De nombreux projets de travaux au sein des services d'urgences sont planifiés : la très grande majorité des établissements bretons disposant d'une structure d'urgences ont engagé ou envisagent d'engager la modernisation de leurs locaux. Les travaux portent principalement sur l'amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail du personnel (agrandissement de la superficie d'ensemble, amélioration des flux de patients, scanner dédié, sécurisation des locaux, amélioration de la signalétique...).

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures nationales, l'ARS Bretagne reste à l'écoute des établissements et des professionnels libéraux. Dans ce cadre, elle rassemble, en cette rentrée, dans chacun des territoires, les partenaires hospitaliers et de médecine de ville. Elle compte ainsi recueillir les retours d'expérience de chacun des acteurs. Sur cette base, seront définies les actions pour améliorer la prise en charge des soins non programmés des patients, de manière coordonnée et efficiente, pour favoriser la coordination entre les soins de ville et les structures hospitalières, l'organisation des services d'urgences eux-mêmes, et fluidifier le parcours du patient après son passage aux urgences, en particulier pour les personnes âgées.

### Contact Presse :

**ARS Bretagne - Pôle communication**

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)